

# COMMUNE DE VILLEMATIER

## REUNION DU 9 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le neuf avril à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 5 avril 2013

Date d'affichage : 5 avril 2013

### ORDRE DU JOUR :

- Affectation du résultat 2012
- Vote des taux contributions directes 2013
- Vote des subventions aux associations
- Vote du Budget Primitif 2013
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
  
- AFFAIRES DIVERSES

**PRESENTS** : MM JILIBERT, CALVET, CAUJOLLE, ESCULIE, GUYET, MANESSO  
Mmes BARBAGALLO, ESCAFFIT, SAUNIER

### **ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :**

Mr GARAIL donne pouvoir à Mr JILIBERT

### **ABSENT:**

Mr BARRAU

Mme ESCAFFIT est élue secrétaire de séance.

Séance 2013/ N° 3 ⇒ DELIBERATION N° 1

### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

Monsieur le Maire présente un document indiquant les affectations prévues :

Résultat de l'exercice	⇒	195 876,44€	
Résultats antérieurs reportés	⇒	572 504,01€	
Résultat à affecter	⇒	768 380,45€	
Solde d'exécution d'investissement R 001	⇒	35 740,86€	
Solde des restes à réaliser d'investissement	⇒	- 307 236,54€	
Affectation en réserves en investissement	au compte R 1068	⇒	301 784,50€
Report en fonctionnement	au compte R 002	⇒	466 595,95€

M. le Maire soumet au conseil municipal le vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2013/ N° 3 ⇒ DELIBERATION N° 2

**OBJET : VOTE DES TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013**

Après débat, Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes. Ces taux restant inchangés depuis 2009.

TH ⇒ 16.42 %

FB ⇒ 7.84 %

FNB ⇒ 67.73 %

CFE ⇒ 23.76%

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2013/ N° 3 ⇒ DELIBERATION N° 3

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire rappelle au Conseil la nécessité pour un conseiller intéressé à l'affaire délibérée de ne prendre part ni au débat, ni au vote. Il y aurait un risque d'illégalité de la délibération et de prise illégale d'intérêt notamment pour les élus exerçant des fonctions au sein d'associations.

➤ Vote des subventions pour les associations de la commune de Villematier

Association	Subvention 2013	Pour	Contre	Abstention
Le comité des fêtes de Villematier	2500.00 €	10	0	0
Comité des fêtes de Raygades	1500.00 €	10	0	0
La compagnie des Parents	200.00 €	10	0	0
ACCA Villematier	200.00 €	10	0	0
La Pétanque	200.00 €	10	0	0
La Pétanque 3 jours de Villematier	200.00 €	10	0	0
L'Etoile de L'aube	200.00 €	9	1	0
L'Etoile de L'aube exceptionnelle	200.00 €	9	1	0

➤ Vote des subventions pour les associations extérieures à la commune de Villematier

Association	Subvention 2013	Pour	Contre	Abstention
FNACA	150.00 €	10	0	0
Saveurs et Senteurs du Frontonnais	150.00 €	10	0	0
Les Bons vivants Villemuriens	150.00 €	10	0	0
Office du tourisme du Frontonnais	150.00€	10	0	0

Séance 2013/ N° 3 ⇒ DELIBERATION N° 4

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Section de Fonctionnement	Dépenses	1 033 413,95€
	Recettes	1 033 413,95€

Section d'investissement	Dépenses	538 491,29€
	Recettes	538 491,29€

**Total du BUDGET 1 571 905,24€**

**DONT :**

⇒002 Résultat de fonctionnement reporté	↔	+	572 504,01€
⇒001 Solde d'exécution d'investissement reporté	↔	+	35 740,86€

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le vote

NOMBRE DE VOTANTS : 10          POUR : 10          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

Séance 2013/ N° 3 ⇒ DELIBERATION N° 5

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE ET LE PRIX DE L'EAU EXERCICE 2011**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2011 que nous a dressé le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou auquel adhère notre commune pour le service de distribution d'eau potable.

Conformément à l'article 1 du décret N°95-635 du 5 mai 1995 ce rapport doit vous être présenté pour adoption.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2011 tel que présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou.
- **TRANSMET** à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la présente délibération pour contrôle de la légalité.

NOMBRE DE VOTANTS : 10          POUR : 10          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

**Le Maire,  
Jean-Michel JILIBERT.**

